
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

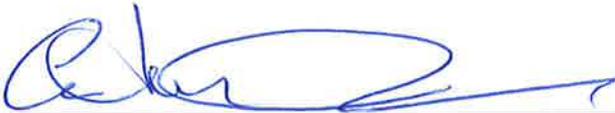
La Municipalité de Piedmont a adopté le règlement #927-24 décrétant un emprunt et une dépense de 699 000 \$ pour des travaux de réfection de l'aqueduc et le prolongement d'égout sur le chemin du Ruisseau et imposant une taxe à l'ensemble et au secteur

Ledit règlement a été approuvé comme suit :

Avis de motion	2 décembre 2024
Dépôt	2 décembre 2024
Adoption	14 avril 2025
Avis public pour la tenue du registre	15 avril 2025
Tenue du registre	22 avril 2025
Transmission au MAMH	24 avril 2025
Approbation par le MAMH	21 mai 2025
Entrée en vigueur	30 mai 2025

Le présent règlement est présentement disponible à l'hôtel de ville et quiconque est intéressé, peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau, soit du lundi au jeudi de 8h00 à 16h30 et le vendredi de 8h00 à 12h00.

DONNÉ À PIEDMONT, CE 30^e JOUR DU MOIS DE MAI 2025.



Cathy Durocher
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim